

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N° 22-205

Contrat de cession du droit d'exploitation du concert « Interface Poetry » le samedi 8 octobre 2022 avec Puppet Master Bruit rose SAS dans le cadre de la Fête de la science 2021

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-3 du Code de la commande publique,

Vu la délibération N° 2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant le souhait de la ville d'Orsay de participer à l'événement national et intercommunal la Fête de la Science et d'y apporter un contenu culturel,

Décide :

Article 1 - De signer le contrat de cession du droit d'exploitation du concert « Interface Poetry » le samedi 8 octobre 2022 avec Puppet Master Bruit rose SAS à 20h30 1 séance tout public accompagné de 10h d'ateliers et de 2 conférences.

Article 2 - Précise que le montant total de la dépense s'élève à 4187, 50 € TTC qui seront dus par la Commune d'Orsay à l'issue de la représentation. Cette somme est inscrite au budget 2022 de la Commune.

Article 3 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et sera publiée conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait à Orsay, le 9 OCT 2022



Par délégation du conseil municipal
David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

Certifié exécutoire,
compte tenu de sa publication le : 9 OCT 2022

